



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SEANCE DU 7 JUIN 2024**

Septembre

L'an deux mil vingt quatre, le 7 juin à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	31/08/2024
En exercice	14	Date de la séance	07/09/2024
Présents	12	Heure de la séance	9H30
Votants	14	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
GISTAIN Marie-Angèle	X		
CANO-DUMONT Geneviève	X		
CATALOGNA Magali		X	GISTAIN Marie-Angèle
CASTREC Yves	X		
GUERIN Evelyne	X		
HAGUENIN Mélanie	X		
HAUCHARD Béatrice	X		
LENE Luc	X		
LEON Frédéric		X	CASTREC Yves
REBEL Cyril	X		

Secrétaire de séance	HAGUENIN Mélanie
----------------------	------------------

N° 2024/29-0709- DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DE L'AGENCE POSTALE

Monsieur le Maire indique que la convention de l'Agence Postale arrive à terme fin octobre 2024. Pour son renouvellement et dans le cadre du Contrat Présence Postale 2023-2025 qui régit le partenariat entre La Poste, l'Association des Maires de France et l'État, une nouvelle convention est proposée avec les caractéristiques suivantes :

- La durée de la convention peut être fixée selon votre souhait entre 1 et 9 ans, non reconductible ;
- L'accessibilité horaire minimum de l'Agence Postale Communale est fixée à 12h00 ;
- Une offre de service élargie déclenchant une rémunération complémentaire dès le 1^e euro réalisé ;
- La mise en place d'un outil de formation à distance ;



- L'indemnité forfaitaire actuelle peut être valorisée si l'activité de l'Agence Postale dépasse le montant forfaitaire ;
- Un accompagnement et une assistance dédiée est mis en œuvre.

- Voir document joint -

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** que la durée de convention sera de 9 ans ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat de l'Agence Postale pour valider le renouvellement de cette activité.

VOTE : **CONTRE 0** **ABSTENTION 0** **POUR 14**

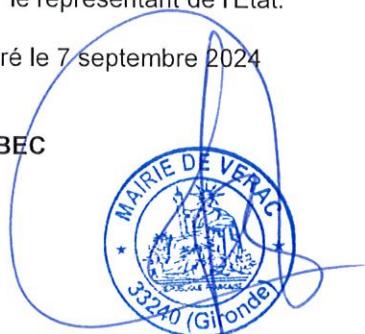
Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré le 7 septembre 2024

A Vérac, le 10 septembre 2024

Le Maire,
Dominique BEC

Pour copie conforme,



*Secrétaire de séance
Nélancie HAGENIN*